



Contrat des Etams heures supplémentaires

Par **fabulousfab**, le **02/08/2014** à **08:54**

Bonjour,

Je suis Etam rémunéré mensuellement

J'ai un fixe.

est ce que si je fais des heures supplémentaires, je dois être rémunéré?

J'ai entendu parler des 10% pour la compensation des Etam mensualisé ?

Est ce vrai ?

Pourquoi certaines personnes de l'entreprise ont le droit au heures supp et pas d'autres ?

Merci

Par **moisse**, le **02/08/2014** à **09:32**

Bonjour,

Hors les cadres de direction générale, hors convention, on distingue 23 catégories de salariés:

- * les salariés au forfait heures/jours, qui ont donc un forfait annuel à effectuer, à condition que les tâches soient réalisables, qui n'ont pas d'horaire fixe et gèrent donc leur temps de travail...
- * les autres qui peuvent tous prétendre aux heures supplémentaires.